

# Délibération du Conseil municipal

## Du 31 mars 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 077-217702570-20260331-DEL11\_2026-DE



<b>Date de Convocation :</b> 24/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame MOUSSI-LE GUILLOU Cindy, Maire.
<b>En exercice :</b> 27	<u>Présents</u> : Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Victor COURTIER – Mme Brigitte DA SILVA – M. Elisio DE OLIVEIRA – Mme Alexia LAKOMY – M. Guillaume PIERRET – Mme Jennifer JEAN ELIE – M. Jean-Claude DEBRANCHE – Mme Nathalie HERPSONT – M. Louis Philippe DA SILVA – Mme Stéphanie CHARLOTTE – M. Sylvain THIERRY – Mme Carole PEREZ – M. Tony DE CARVALHO – Mme Sandra DUFEAL LOUIS – Mme Sandrine HOS – M. Florian ROULLAT – Mme Lucie COLLINET – M. Claudy AHUKA LUTUNDULA – Mme Meriem RABAH – M. Maxence GILLE – M. Jean-Paul BORIE – Mme Nathalie COUILLARD – Mme Françoise JOB.
<b>Présents :</b> 24	
<b>Votants :</b> 27	
	<u>Pouvoirs</u> : M. Christophe DE MARCO donne pouvoir à M. Jean-Claude DEBRANCHE – Mme Catherine BEGUIN donne pouvoir à Mme Nathalie COUILLARD – M. Sébastien COSTARD donne pouvoir à M. Maxence GILLE.
	<u>Absents excusés</u> :
	<u>Absents</u> :
	Mme Brigitte DA SILVA a été élue secrétaire de séance.
<b>N° de délibération :</b>	11-2026
<b>Objet :</b>	<b>MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE CESSON ET SAMMERON</b>

### Le Conseil Municipal de Lizy-sur-Ourcq,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatifs aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

**Vu** la délibération n°2026-004 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Cesson ;

**Vu** la délibération n°2026-005 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Sammeron ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Cesson et

Sammeron ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Cesson et Sammeron.\_

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

**Article 5 – Exécution de la délibération**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne et affichée conformément à la réglementation en vigueur

Fait à Lizy sur Ourcq, le 31/03/2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le Maire,  
Cindy MOUSSI-LE GUILLOU



La secrétaire de séance,  
Brigitte DA SILVA

